

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CIVITAS HARMONIZER^{TM/MC}

Code du produit : HARMON, HARMONCDY, HARMCADY

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur
Intelligro^{MC}
2310 Lakeshore Road West
Mississauga ON L5J 1K2
Canada

Numéro d'appel d'urgence : Lubrifiants Petro-Canada Inc.: +1 905-403-5770;
CHEMTREC Transport Emergency: 1-800-424-9300;
Numéro des centres antipoison: Consulter l'annuaire téléphonique.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Dispersion de pigment utilisé conjointement avec CIVITAS TURF DEFENSE^{MC} comme pesticide pour terrains de golf et terrains de sport.

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	vert
Odeur	Aucun.

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux
Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

Aucun(e) à notre connaissance.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par ACGIH.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration
propane-1,2-diol	57-55-6	10 - 20 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Demander conseil à un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Le secouriste doit se protéger.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x), composés halogénés, oxydes métalliques, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Enlever toute source d'ignition.
Enlever avec un absorbant inerte.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Contacter les autorités locales compétentes.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Protéger contre le gel.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Type de filtre : filtre contre les vapeurs organiques

Protection des mains
Matériel : néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R).

Remarques : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : vert

Odeur : Aucun.

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 7.0 - 9.0

point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 93.3 °C (199.9 °F)
Méthode: Creuset fermé Cleveland

Point de Feu : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité : Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.198 kg/l (15 °C / 59 °F)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité

Propriétés explosives : Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Réactif avec agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Susceptible de dégager des COx, NOx, composés halogénés, oxydes métalliques, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Ingestion

Inhalation

Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 22,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

d'eau ou le sol.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL

Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA

Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Pour obtenir des exemplaires de FDS : Ouest du Canada, téléphone: 1-800-661-1199; télécopieur: +1-800-378-4518
Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285
Québec et Est du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285
Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIVITAS HARMONIZER ^{TM/MC}

000003000971

Version 9.0

Date de révision 2017/03/03

Date d'impression 2017/12/28

905-804-4752

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

Date de révision : 2017/03/03

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.